Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ALLUME-FEUX LAINES DE BOIS AVEC ALLUMETTES

FLAM'UP

Date de révision : 28/05/2021.
Version N° : 04.
Cette FDS remplace et annule les précédentes versions.

Précédente révision : 18/09/2019.
Nombre total de pages : 9 pages.
FDS N° : FDS FL 029.

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

- **Forme du produit :** Article.
- **Nom générique :** ALLUME-FEUX.
- **Noms commerciaux et gencods associés :**
  - « Allume-feu 24 allumettes + laine de bois » – 3 298 960 921 580.
  - « Allume-feu 32 laines de bois + allumettes » - 3 298 960 922 952.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

- **Utilisations identifiées** : Permet d'allumer les feux de cheminées, d'inserts et de barbecues.
- **Utilisations déconseillées :** Non déterminée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

S.A.S FLAM'UP
SAINTINES - Chemin du Paillard CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX - FRANCE
Téléphone : 03 44 38 76 00 – Fax : 03 44 38 76 01
@: flamup@flamup.fr – Site web: www.flamup.fr
Contacter le service QHSE.
Heures d'ouverture: de 8h30 à 17h00 du Lundi au Vendredi.

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

PAYS	ORGANISME	SITE	N° D'URGENCE
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7jours/7)
Belgique	Centre antipoison	-	070-245-245 (24h/24, 7jours/7)
Luxembourg	Centre antipoison	-	(+352)-8002-5500 (24h/24, 7jours/7)

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATIONS DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

- **Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2.2. Éléments d'étiquetage.

- **Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :** Non applicable – Ce produit n'est pas classé selon ce règlement – voir RUBRIQUE 2.1.
- **Étiquetage conformément à la norme applicable :** Étiquetage selon la norme EN 1860-3 :2004, voir la RUBRIQUE 15.1.

2.3. Autres dangers.

Aucune information n'est disponible concernant la satisfaction aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 [REACH]. Les tests n'ont pas été réalisés.
Dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'un impact sévère ou une chute lourde sur une surface lisse non conductrice de la chaleur, des allumettes de sûreté peuvent s'enflammer. Les allumettes ne s'auto-enflamment pas lorsque la température ne dépasse pas 180 ° C. Le risque principal associé aux allumettes est leur combustibilité et une mauvaise utilisation de celles-ci qui pourrait provoquer des brûlures ou des incendies incontrôlés.
EUH 210 - Fiche de données de sécurité disponibles sur demande.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances.

Non applicable.

3.2. Mélanges.

Mélange composé de cires végétales. Les composants de ce mélange ne sont pas classifiés dangereux et ne sont pas enregistrés conformément aux exigences de la Réglementation REACH.

Dénomination	**Acide stéarique, ramifié et linéaire**
N° CAS	68201-37-6
Numéro d'enregistrement	17-2119405491-49-XXXX

L'allumette contient :

Dénomination	**Chlorate de potassium**
N° CAS	3811-04-9
N° CE	223-289-7
Concentration en %	< 1%
Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]	DANGER Ox. Sol 1 - H271 Acute Tox. 4 (Inhalation)-H332 Acute Tox. 4 (Oral)- H302 Aquatic Chronic 2 - H411

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :	Déplacer la personne à l'air frais et la laisser se reposer. Si nécessaire, obtenir un avis médical.
En cas de contact avec la peau :	Nettoyer mécaniquement la zone contaminée avec beaucoup d'eau et de savon. Obtenir un avis médical, si nécessaire.
En cas de contact avec les yeux :	Nettoyer les yeux contaminés avec beaucoup d'eau fraîche pendant au moins 15 minutes en élargissant les paupières (retirer les lentilles de contact avant). Consulter un médecin, si nécessaire.
En cas d'ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau. Boire quelques verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente. Si nécessaire, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Dans des conditions normales d'utilisations, aucun symptôme ou effets négatifs n'est attendus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction conseillés :	Jet d'eau dispersé, mousse extinctrice, poudres d'extinction, dioxyde de carbone (CO_2).
Moyens d'extinction déconseillés :	Jet d'eau compact.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Le produit est combustible. Lors de sa combustion, d'autres produits dangereux peuvent être générés: le dioxyde de carbone. Éviter l'inhalation de produits de combustion, car ils peuvent être dangereux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Porter des équipements de protection complète et un appareil respiratoire à circuit d'air indépendant. Les contenants exposés au feu ou à de fortes températures devraient être refroidis et, si possible, enlever de la zone de danger. Collecter mécaniquement. Protéger le système d'évacuation des eaux, les eaux de surface et du sol contre la contamination. Les eaux d'incendie doivent être traitées comme un produit polluant dangereux et collecté dans des contenants séparés.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

- **Pour les non-secouristes :** L'accès à la zone accidentée doit être limité aux personnes secouristes jusqu'à ce que le produit soit complètement éliminé. Utiliser un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute source d'inflammation.
- **Pour les secouristes :** Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation adéquate. Éviter toute source d'inflammation. Pour les pompiers, voir la RUBRIQUE 5.3.

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.
Préserver les puisards. Eviter la contamination des eaux de surface et du sol. En cas d'une grave contamination du milieu, en informer les autorités administratives appropriées, ainsi que les organismes de surveillance et de secours appropriés. Les récipients usés doivent être envoyés aux entreprises autorisées à les traiter et à les éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.
Préserver les récipients endommagés. Le produit déversé doit être recueilli mécaniquement en utilisant des absorbant non – inflammables : sable, terre, vermiculite. Le produit collecté doit être stocké dans un récipient de remplacement, qui sera lui aussi traité et éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques.
Voir les RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.
Au cours de la manipulation du produit : ne pas manger, ou boire, ne pas fumer ou prendre des médicaments. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas jeter dans les égouts. Garantir une ventilation adéquate.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.
Placer dans des récipients bien fermés, correctement étiquetés conformément aux réglementations en vigueur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter tout contact avec les oxydants. Conserver à l'abri des rayons solaires et de toute source d'inflammation. Eviter le contact avec les oxydants forts, les acides forts et les bases solides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.
Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition.
Les règles générales d'hygiène du travail sont applicables. Ne pas dépasser les concentrations limites d'exposition autorisées pour les produits dangereux sur le lieu de travail. Après le travail, laver et nettoyer la partie du corps qui a été en contact avec le produit et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou prendre de médicaments sur le lieu de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les remettre. Laver les mains et le visage avant de prendre une pause et après la manipulation du produit. Prévoir une bonne ventilation dans la zone de travail.

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

Protection des yeux et du visage :	Utiliser des lunettes de protection appropriées conforme à la norme EN 166. 
Protection de la peau :	Porter des gants de protection appropriés en nitrile ou en caoutchouc conforme à la norme EN 374 
Contrôle de l'exposition environnementale	Empêcher que de grandes quantités de produit pénètre dans les nappes phréatiques, les égouts, les eaux usées et/ou le sol.

Les différents équipements de protection personnelle doivent être conformes aux différentes normes en vigueur dans le pays. L'employeur est tenu de fournir tous les équipements personnels nécessaires et appropriés aux activités effectuées, incluant l'entretien et le nettoyage.
Les concentrations de matières dangereuses sur le lieu de travail doivent être contrôlées selon les méthodes d'essais en vigueur. La modalité, les méthodes, le type et la fréquence de ces tests et leurs mesures doivent être conformes aux normes en vigueur.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

- **État physique :** Solide.
- **Couleur :** Laine de bois beige avec allumettes en bois beige et bouton rouge à l'extrémité.
- **Odeur :** Caractéristique.
- **Point de fusion / Point de congélation :** Pas de données disponibles.
- **Point d'ébullition / Point initial d'ébullition/Intervalle d'ébullition :** Pas de données disponibles.
- **Inflammabilité (solide, gaz) :** Combustible.
- **Limites inférieures et supérieures d'explosion :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Point d'éclair :** > 220°C.
- **Température d'auto-inflammation :** Pas de données disponibles.
- **Température de décomposition :** Pas de données disponibles.
- **pH :** Non applicable.
- **Viscosité cinématique :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Solubilité :** Insoluble dans l'eau.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau :** Pas de données disponibles.
- **Pression de vapeur :** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative :** Pas de données disponibles.
- **Densité de vapeur relative :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Caractéristiques des particules :** Pas de données disponibles.

9.2. Autres informations.

Pas d'informations supplémentaires.

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1. Réactivité.
Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit peut réagir avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique.
Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit peut réagir avec les oxydants forts.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.
Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter.
Éviter le contact avec les flammes nues, les sources de chaleur. Protéger des rayons du soleil.
Le produit réagit avec les oxydants forts, les acides forts et les bases solides.

10.5. Matières incompatibles.
Éviter le contact les oxydants forts, les acides forts et les bases solides.

10.6. Produits de décomposition dangereux.
Pas de produit de décomposition dangereux dans des conditions normales de stockage.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008.

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Octadecanoic acid, branched and linear (N° CAS: 68201-37-6)	
LD50 par voie orale, rat	>2 000 mg/kg.

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers.
Pas de données disponibles.

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.
Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.
Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.
Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.
Insoluble dans l'eau et mobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.
Pas de données disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
La substance n'a pas d'effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien car elle ne remplit pas les critères énoncés à la section du règlement (EU) N°2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes.
Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

- **Élimination du produit :** Ne pas jeter dans l'environnement. Eliminer le produit selon les réglementations en vigueur au niveau national et local.
- **Élimination de l'emballage :** L'emballage vide doit être éliminé selon les réglementations en vigueur au niveau national et local. L'emballage non nettoyable doit être éliminé de la même manière que le produit.
- **Informations pertinentes sur le traitement des déchets :** Pendant l'élimination des déchets se conformer aux lois régionales / nationales.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Les informations suivantes concernent les modes de transport par terre (ADR/RID), mer (IMDG), air (OAIC/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification.
Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU.
Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.
Non applicable.

14.4. Groupes d'emballages.
Non applicable.

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

14.5. Dangers pour l'environnement.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
Pendant les manipulations de stockage, utiliser les mesures de protections personnelles listées en RUBRIQUE 8.
Éviter toute source d'inflammation.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instructions de l'OMI.
Non applicable.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1. Réglementations / Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.
- Afin de répondre aux exigences de la norme EN 1860-3, les informations suivantes doivent apparaître sur le contenant d'allumettes, dans la langue officielle du pays où sont vendus ces produits :
  - « L'allume-feu est conforme à la norme EN 1860-3 ».
  - « Laisser brûler complètement l'allume-feu avant de faire cuire des aliments sur le grill. L'allume-feu doit être complètement recouvert de cendres ».
  - « Tenir hors de portée des enfants ».
  - « ATTENTION ! Ne pas utiliser d'alcool éthylique ni d'essence pour allumer le feu ou le rallumer après l'extinction ».
  - « ATTENTION ! N'utiliser que des allume-feu conforme à la norme européenne EN 1860-3 ».
- Classe ICPE : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.
Aucune donnée concernant l'évaluation de la sécurité chimique de la substance n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS.

- **Indications des modifications.**

Mise à jour de la FDS pour être en conformité avec le règlement n°2020/878.
Indication en RUBRIQUE 1 que les produits concernés par cette FDS sont des articles au sens de REACH.

- **Abréviations et acronymes.**

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage - (CE) 1272/2008.
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.
REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques.
LD50: Dose létale pour 50% de la population testée.
ONU N° : Numéro d'identification pour le transport de marchandises dangereuses.
OMI : Organisation maritime internationale.
FDS : Fiche de données de sécurité.

Chemin du Paillard
SAINTINES - CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

- **Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mentions de danger (H) et/ou conseils de prudence (P) pertinents :**

EUH 210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- **Informations supplémentaires :**

Le but de cette fiche de données de sécurité est d'aider l'utilisateur lors de la manipulation du produit. Les informations dans cette FDS sont présentées selon les données actuellement connues du produit, selon l'expérience et le savoir-faire du fabricant dans ce domaine. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne doivent pas empêcher l'utilisateur de respecter les règles d'utilisation du produit ainsi que les normes légales en vigueur dans ce domaine.